

Un bruit singulier circule à Tours. On aurait arrêté dans cette ville un complice de Bazaine, qui aurait été reconnu, malgré un déguisement, par des officiers parvenus à s'évader de Metz.

On nous assure que la comtesse de Montijo, mère de l'ex-impératrice, est arrivée avant-hier soir à Rouen, à huit heures, par la gare du Nord; elle venait d'Angleterre par Calais; elle voyage sous un nom d'emprunt, la comtesse s'est immédiatement fait conduire à la gare Saint-Sever; on suppose qu'elle se rend dans le Midi.

Un petit engagement a eu lieu avant-hier

Un petit ballon est tombé, samedi soir, en Angleterre, près de l'observatoire de la ville de Clifton; à ce ballon était attachée une lettre datée de Paris, dans laquelle celui qui l'a écrite annonce qu'il est sujet anglais, habitant la ville assiégée. La fin de la lettre contient un mot à l'adresse de M. E. H. Ribby, Earl Dudley, Park-Lane, London. On a suivi la demande de requérant en mettant sa lettre à la poste.

Le Daily News a reçu de Dôle, par une occasion, l'allocation que Garibaldi a adressée, le 7, aux bataillons italiens qui servent sous ses ordres et dont voici la substance:

« Nous nous retrouvons ensemble, mes braves; vous, jeunes et vigoureux; moi vieux

Les deux corps se sont mis en marche: la garde civique occupait le centre du bataillon, ce cortège militaire avait le plus bel aspect. Il a parcouru les rues Saint-Ferréol, la Cannebière, la rue Nouailles, les allées de Meilha et s'est rendu à la plaine Saint-Michel, où un autre bataillon de la garde nationale était réuni.

Toute cette multitude de soldats citoyens a fraternisé et fait disparaître les dernières traces des dissentiments de la veille.

LA VIE DE TOUS LES JOURS A VERSAILLES.

Des détails intéressants sur la vie que mènent journellement à Versailles le roi de Prusse et le comte de Bismark, sont donnés par une lettre de cette ville, datée du 29 octobre et publiée par le *Lombard News Company*:

« Le roi de Prusse a choisi la Préfecture pour lieu de sa résidence. Généralement, les mercredis et les samedis, le roi va à la chasse et sort dans une voiture ouverte attelée de quatre chevaux, précédée par un peloton de dragons qui galope à deux cents mètres en avant pour éclairer la route. Dans la soirée, le gibier qui a été abattu est distribué entre les troupes de la garde, à l'exception de ce qui est réservé pour la table du roi. Beaucoup de soldats vendent ce qui leur échoit en partage, de manière que nous sommes largement pourvus de lièvres et de venaison.

« La viande et le beurre sont toujours à un prix exorbitant; la volaille est abondante et la consommation en est beaucoup plus grande que celle de la viande de bœuf, qui est soustraite à la réquisition pour l'armée et saisi dans les boutiques des bouchers.

« Le comte de Bismark réside dans l'impassé Montbeaumont. Je ne l'ai vu qu'une seule fois dans le parc, pendant un concert donné par les musiques militaires. Il ne quitte jamais son uniforme de cuirassier, excepté quand il est dans son cabinet de travail qui est situé dans le bureau du secrétaire de la préfecture. Dès cinq heures du matin, une lumière qui peut être aperçue à une grande distance indique que le ministre est à la besogne; c'est aussi vers cette heure qu'on peut voir des ombres dissant le long des murs et sonner discrètement et d'une façon particulière à la porte de l'hôtel du ministre. Ce sont les espions qui arrivent de Paris avec les journaux et les nouvelles.

« A dix heures, le ministre a terminé ses travaux, dépêché ses courriers et composé le programme de la journée. Débarassé de tous tracassés, M. de Bismark peut prendre cet air de bonhomie et d'indifférence qui est le caractère distinctif de sa physionomie. Généralement, dans l'après-midi, il fait une excursion aux avant-postes et s'aventure quelquefois plus loin que la prudence ne le commande.

« La musique joue continuellement dans le parc, et quoi qu'on ait pu dire au sujet de la supériorité de l'artillerie prussienne, il est impossible de trouver ses maîtres.

« Le public est composé en grande partie d'officiers et de dames du demi-monde, qui sont entrées dans la ville à la suite de l'armée; les officiers de la garde sont remplis de prévenances pour elles. A côté de cette portion de l'auditoire, on peut reconnaître ces parasites des deux sexes arrivés de Berlin sous le prétexte de soigner des parents imaginaires blessés sur les champs de bataille, mais qui en réalité sont venus pour assister au bombardement de Paris. Ces personnages encombrant les hôtels et obstruant les rues et les squares. Rien n'est plus exaspérant que la présence de ces fainéants qui font de cette guerre funeste une partie de plaisir.

« Pendant la semaine dernière, il y eut une réunion d'une douzaine de personnages éminents — rois, princes et grands-ducs — qui se sont rassemblés pour décider quand on couronnerait le roi Guillaume empereur d'Allemagne. Une grande revue a eu lieu en leur honneur dans la soirée du 25 octobre, et à cette occasion le roi a donné un dîner qui a duré jusqu'à minuit. La façade de la préfecture a été brillamment illuminée, l'entrée était gardée par quatre cuirassiers-géants de la garde.

« Du côté de Paris on entendait le grondement du canon; on aurait dit qu'il tenait à protester, de sa voix grave et sonore, contre ces saturnales sur le sol de notre patrie en deuil.

Hommage rendu à Chateaudun par les Prussiens.

Le correspondant hernois du *Times* écrit ce qui suit, au sujet de l'affaire de Chateaudun, et d'après les renseignements puisés dans le rapport officiel allemand:

« L'occupation de Chateaudun, le 18 octobre, a été l'objet d'un rapport officiel qui place les mobiles sous un jour plus favorable et tout nouveau. Quelles qu'aient été leurs imperfections dans le principe, ils se sont battus à cette occasion comme des vétérans, derrière les barricades et les murs des jardins percés de meurtrières.

« Le même jour, vers dix heures, on a entendu une vive fusillade dans la direction de St-Illiers-le-Bois.

« Nos correspondances de la vallée d'Eure nous apportent les intéressants renseignements qui suivent sur ce qui s'est passé la semaine dernière sur cette limite du département de l'Eure.

« Voici des faits dont je vous garantis l'authenticité:

« Lundi dernier, vingt et quelques uhlanes sont venus à Anet. Quatre sont entrés dans la ville, et les autres ont, pendant ce temps, stationné dans le vignoble sur le chemin de Baucourt.

« Cette nouvelle exploration d'Anet étant terminée, ces cavaliers ont repris, vers Oulins, la direction de leur camp qui est toujours du côté de Houdan; mais voilà que

l'ouvrage. Ce formidable obstacle, garni d'une double rangée de chassapots, a résisté aux efforts de l'infanterie qui s'avancait tambour battant et bannière croisée. Après quelques tentatives infructueuses, l'artillerie fut mise de nouveau à l'œuvre, mais avec peu de succès, les grenades éclatant dans la terre, et faisant comparativement peu de mal. Les moyens d'attaque ordinaires ayant été épuisés, l'ordre fut donné par le général Wittich, qui commandait l'expédition, d'enfoncer les murailles et de pénétrer de maison en maison jusqu'à l'arrière des barricades. Mais cette tactique ne découragea pas les Français; ils défendirent les maisons pas à pas et firent éprouver de grandes pertes aux sapeurs qui abattaient les murs à coups de pioches. Après un affreux carnage de part et d'autre, les Allemands réussirent à mettre le feu à la ville et à faire prisonniers la moitié de ses défenseurs; l'autre moitié fut en grande partie massacrée. Peu échappèrent. Les deux tiers de la ville, qui était entièrement défendue par des barricades, ont été détruits.

« Il n'y a là que deux erreurs qui sont bien pardonnables à des Prussiens.

« D'abord ce n'était point des mobiles qui défendaient Chateaudun, mais bien des francs-tireurs et des gardes nationaux. Ensuite ils n'étaient point 4,000 comme s'obstinent à le dire les Prussiens, mais bien 1,400 tout au plus.

« On ne peut expliquer cette exagération de chiffre de la part des Prussiens que par la résistance qu'ils ont éprouvée. 8,000 ennemis et de l'artillerie ont perdu la près de 2,000 hommes. Il est bien naturel que les Prussiens aient cru avoir affaire à 4,000 hommes au moins.

LES PRUSSIENS DANS L'EURE.

Le journal *l'Eure*, parlant des excès commis par les Prussiens à Forêt-la-Folie et à Guîtres, et que nous avons rapportés, fait remarquer comme nous que, dans aucun de ces deux villages, il n'y a eu de la résistance; pas un seul coup de fusil n'a été tiré par les habitants sur l'ennemi.

Quelle cause les a donc poussés à des actes d'une telle barbarie? La vengeance. Furieux de rencontrer à chaque pas des francs-tireurs qui les déciment et qu'ils ne peuvent atteindre, ils tournent leur rage contre des paysans paisibles, des vieillards, des femmes et des enfants, dont ils livrent aux flammes le dernier asile. L'intimidation, le terrorisme sont maintenant les armes dont ils se servent. Mais ces armes tournent contre eux.

Ruiné dans ses biens, frappé dans ses affections les plus tendres, le paysan saura bien à son tour, leur faire chèrement expier ce qu'ils lui auront fait.

Pendant que les soldats accomplissaient ces atrocités, les chefs se tenaient à l'écart, sans doute pour ne pas paraître les autoriser par leur présence. Toujours l'hypocrisie des officiers.

En quittant Forêt-la-Folie, les Prussiens ont annoncé qu'ils y reviendraient le 8, ajoutant qu'ils livreraient le village tout entier aux flammes s'ils y rencontraient des francs-tireurs.

Les Prussiens ont fait de fortes réquisitions à Flammesnil, dans la commune de Richville, à Vatinesnil, à Moulaines A Tourny, ils ont désarmé la garde nationale.

On a remarqué que les ennemis, lors de leur passage à Cahaignes, avaient neuf pièces d'artillerie.

En présence de telles atrocités, le journal *l'Eure*, à qui nous empruntons ces détails, se demande comment il se fait que les autorités militaires, chargées de la défense de la partie du département de l'Eure située sur la rive droite, ne cherche pas à y mettre un terme.

Les Prussiens font des incursions quotidiennes dans les environs de Ville-s-en-Désœuvre.

Le 4, quatre cavaliers ont été vus au Hamel, village dépendant de Bréval.

Le 5, quatre voitures montées par une cinquantaine de fantassins prussiens suivaient la route de Mantes, dans la direction de Villers-en-Désœuvre.

Le 6, vers onze heures du matin, Bréval a reçu la visite de cinq cavaliers ennemis. Arrivés près des dernières maisons de cette commune, ils rencontrèrent M. le curé de Bréval et lui demandèrent s'il y avait des francs-tireurs ou des mobiles dans les environs. Au moment où le curé leur répondait qu'il n'en savait rien, un peloton de mobiles de l'Eure, postés dans la forêt, fit feu sur eux. A cette décharge inattendue, ils tournèrent bride et repartirent au galop. Pas un seul d'entre eux ne fut blessé.

Toujours prudents et ingénieux dans leurs reconnaissances, les Prussiens avaient forcé M. Breton, secrétaire de la mairie de Bréval à marquer devant eux. La présence de cette personne et de M. le curé de Bréval n'a pas permis aux mobiles de donner à leur tir toute la précision désirée.

Le même jour, vers dix heures, on a entendu une vive fusillade dans la direction de St-Illiers-le-Bois.

Nos correspondances de la vallée d'Eure nous apportent les intéressants renseignements qui suivent sur ce qui s'est passé la semaine dernière sur cette limite du département de l'Eure.

« Voici des faits dont je vous garantis l'authenticité:

« Lundi dernier, vingt et quelques uhlanes sont venus à Anet. Quatre sont entrés dans la ville, et les autres ont, pendant ce temps, stationné dans le vignoble sur le chemin de Baucourt.

« Cette nouvelle exploration d'Anet étant terminée, ces cavaliers ont repris, vers Oulins, la direction de leur camp qui est toujours du côté de Houdan; mais voilà que

des mobiles de l'Ardèche, embusqués sur trois points différents près du hameau des Gâtines, leur envoient une fusillade qui met un cheval bas et blesse assez grièvement plusieurs Prussiens qui, cependant, ne quittent pas tous la place sans essayer de reprendre leur cavalier désarçonné, lequel, n'ayant pas reçu la moindre égratignure, se sauva à toutes jambes à travers champs. Le camarade qui l'attendit de plus près ayant essuyé une nouvelle décharge, s'est enfin replié au plus vite avec les autres, et le cavalier démonté fut fait prisonnier, conduit d'abord à Ivry-la-Bataille et de là à Evreux.

« Lundi aussi, les mobiles de l'Eure se seraient distingués du côté de Breuilpont. Sur six éclaireurs prussiens, ils en auraient tué cinq et fait l'autre prisonnier, puis se sont emparés, m'assure-t-on, de plusieurs provisions prises par l'ennemi et parmi lesquelles se trouvait un panier de champignons.

Chronique locale & départementale

Emprunt du département du Nord.

« Voté par le Conseil général et approuvé par le gouvernement.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE à 225,000 obligations de 100 francs.

EMISES A 80 FRANCS, rapportant 3 francs d'intérêt par an, et remboursables en 35 années, DONNANT DROIT A DES PRIMES DE 50,000, 25,000, 20,000 15,000, 10,000, 1,000 et 200 francs, Payables EN OR, un mois après chaque tirage. QUATRE TIRAGES par an pendant les CINQ premières années; ET DEUX TIRAGES pendant les TRENTE années suivantes.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Le prix de souscription est fixé à 80 francs, payable:

Fr 10 en souscrivant; 15 à la répartition; 25 le 15 décembre 1870; 30 le 15 janvier 1871.

Fr. 80

Les titres, libérés de fr. 50, participeront au 2 janvier au tirage du 2 janvier 1871; il sera bonifié 5 0/0 d'intérêt sur les libérations par anticipation.

La souscription est ouverte du 15 au 19 novembre 1870, à Lille et Roubaix, à la société du Crédit Industriel et de Dépôts du Nord, et chez tous les banquiers et agents de change, ses correspondants.

Chez MM. le trésorier-payeur-général, les receveurs particuliers et les percepteurs des départements. Il surra d'envoyer des mandats, chèques ou billets de banque par lettre chargée. Lille, 9 novembre 1870.

On peut également verser au crédit de la Société du Crédit Industriel et de Dépôts du Nord;

A Bruxelles, chez MM. J. Errera-Oppenheim;

A Anvers, chez MM. Baschwitz et C^e;

A Gand, chez MM. Verhaeghe-Denayer et C^e;

A Liège, chez Vve Charles Dubois et C^e;

A Bruges, chez MM. Edm. Vanderhofstadt;

A Tournai, chez MM. Delevingne et C^e;

A Mons, chez MM. Tercelin-Goffinet et Tercelin-Monjot.

Le dernier numéro des actes de la préfecture, contient les circulaires suivantes:

A Messieurs les sous-préfets et maires du département.

Lille le 9 novembre.

Messieurs, vous trouverez à la suite de la présente circulaire un nouveau décret du Gouvernement de la défense nationale, daté de Tours, du 7 novembre courant, qui règle l'ordre d'appel des citoyens mobilisables.

Aux termes de l'article 1er de ce nouveau décret, tous les hommes de 21 à 40 ans, non mariés ou veufs sans enfants, appelés par le décret du 20 septembre forment un premier ban dans lequel sont compris les soutiens de famille.

Par conséquent, tous les jeunes gens maintenus ou rentrés dans leurs foyers à ce titre, appartenant soit à l'armée active, soit à la mobile, mariés ou non mariés, remplacés ou substitués à l'armée, devront prendre place immédiatement dans les rangs du premier ban de la garde nationale mobilisée.

Ils ne peuvent être exemptés sous aucun prétexte.

Il en sera de même pour les individus qui, par omission ou tout autre cause, ne figurent pas encore sur les contrôles. Je recommande à Messieurs les maires de faire rechercher ces individus avec le plus grand soin. Personne ne doit échapper aux obligations exigées de tous dans l'intérêt de la défense nationale. Tous sont appelés, tous doivent être entrés ou doivent entrer dans la garde nationale mobilisable. Il ne peut et ne doit y avoir d'exception que pour les hommes atteints d'infirmités qui sont impropres à tout service militaire, ou pour les citoyens attachés à des services publics qui sont légalement dispensés en vertu de l'article 8 de la loi du 13 juin 1851, et dont l'énumération se trouve comprise dans la circulaire ministérielle du 15 octobre 1870.

Les additions nouvelles feront l'objet d'un état supplémentaire à annexer aux contrôles primitifs, et dont MM. les maires voudront bien adresser un double à la préfecture ou aux sous-préfectures des arrondissements autres que celui de Lille.

L'article 2 du décret du 7 novembre dispose que tous les citoyens mobilisés par le